

(1)

(N° 124.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1867.

GRANDE NATURALISATION.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION.

I

Demande du sieur Eugène BREUER.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Eugène Breuer, fabricant d'armes, à Liège, né dans cette ville, le 26 juillet 1853, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 3 de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1853 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Eugène Breuer.

Le Secrétaire,
D. MOUTON.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

Demande du sieur César-Joseph Beduwé.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur César-Joseph Beduwé, mécanicien et constructeur de pompes à incendie, à Liège, né dans cette ville, le 6 janvier 1858, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 3 de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1838 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur César-Joseph Beduwé.

Le Secrétaire,

D. MOUTON.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
